

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 07 juin 2021 à 20h à la caserne incendie située au 365 rue Marquis, St-Célestin.

Sont présents : M. Michaël Bergeron, maire
MM. Jocelyn Proulx, conseiller
Jacques Morin
Mathieu B. Fillion
Marco Boucher
Daniel Vouligny

Mme Gisèle Plourde, dir-gén

Absent : M. Jean-Paul Chabot, conseiller

IL Y A QUORUM

Après la pensée, l'assemblée est ouverte.

2021-06-63 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 Pensée
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée
- 04 Lecture et adoption des comptes à payer
- 05 Adoption règlement # 2021-02 modifiant le règlement gestion contractuelle
- 06 Résolution Lignage de rues
- 07 Affaires Nouvelles
- 08 Étude de la correspondance
- 09 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2021-06-64 LECTURE ET ADOPTION DES MINUTES

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

ADOPTÉE

2021-06-65 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Daniel Vouligny et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient payés.
Je certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer ces comptes.

(S)

ADOPTÉE

NUMÉRO CHÉQUE	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5302	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	COTISATIONS EMPLOYEUR	21.16
5303	GISELE PLOURDE	TIMBRES ET POSTER PANFLETS	28.90
5304	DRAINAGE ST-CÉLESTIN INC.	8.5 PELLE SERV TECH RTE GIRARD	1 885.59
5305	CARRIERES P.C.M INC.	64.39 TONNE PIERRES	1 031.59
5306	CANADIEN NATIONAL	ENT. PASSAGES À NIVEAUX	1 184.00
5307	TÉLÉBEC	TÉLÉPHONE	131.41
5308	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	RECHARGE CYLINDRES	27.59
5309	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	82.26
5310	FONDS D'INFORM SUR LE TERRITOIRE	DROITS DE MUTATIONS	20.00
5311	GROUPE CLR	LOCATION TÉLÉPAGE	61.75
5312	RÉGIE INTER. SÉCURITÉ INCENDIE	ENTRAIDE INCENDIE1345 ST-PIERRE	877.25
5313	MARTIN HOULE	MASQUES POUR LES POMPIERS	56.94
		HUILE-PISTOLET	22.96
5314	ENTREPÔTS ST-CÉLESTIN S.E.N.C.	REMBOURSEMENT TAXES	321.25
5315	CULTURES BOURGELAIT INC. (LES)	REMBOURSEMENT TAXES	29.27
5316	FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	MISE À JOUR NORMES ROUTIERS	87.48
5317	CANADIEN NATIONAL	ENT. PASSAGES À NIVEAUX	1 184.00
5318	DRAINAGE ST-CÉLESTIN INC.	3 PONCEAUX	931.20
5319	ÉQUIPEMENTS ROBERT LAMOTHE	5.5 HRS NIVELEUSE	1 793.38
5320	FABRIQUE NOTRE-DAME L'ESPÉRANCE	LOCATION BUREAU MUNICIPAL	1 208.00
5321	FONDS D'INFORM SUR LE TERRITOIRE	DROITS DE MUTATIONS	20.00
5322	MARTIN HOULE	TUYAUX PVC	175.40
		FILTRE À L'HUILE	10.94
		CELLULAIRE DIRECTEUR POMPIERS	58.02
5323	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	84.99
5324	J.U. HOULE LTÉE	QUINCAILLERIE BORNE INCENDIE	1 449.64
5325	JEAN-MARC LECLERC	5 PERMIS X 30\$	150.00
		FRAIS CELLULAIRE	20.00
		3 HRS X 24\$ FOSSE SEPTIQUE	72.00
5326	MAXI MÉTAL (1983) INC.	PRESSURE SWITCH CAMION	119.18
5327	MINISTRE REVENU DU QUÉBEC	REMISE MOIS MAI	3 598.47
5328	MRC NICOLET-YAMASKA	FRAIS ADM DROIT MUTATIONS	25.00
		FRAIS ADM DROIT MUTATIONS	25.00
5329	GISELE PLOURDE	2 VIYAGES CAISSE DESJARDINS	24.00
		TIMBRES	217.72
5330	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MOIS MAI	1 181.14
5331	RIGIDBNY	LETTRE AUDIT	69.37
		ORDURES & RECYCLAGES	3 747.92
5332	ROY ET DIONNE INC.	DÉSEL CAMION INCENDIE	179.86
3972	MICHAËL BERGERON	SALAIRE MAIRE	3 725.92
3973	JEAN-PAUL CHABOT	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3974	JACQUES MORIN	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3975	JOCELYN PROULX	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3976	DANIEL VOULIGNY	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3977	MARCO BOUCHER	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3978	MATHIEU B. FILION	SALAIRE CONSEILLER	1 257.26
3979	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 25 AVRIL AU 1 ER MAI	530.40
3980	GISELE PLOURDE	SALAIRE 25 AVRIL AU 1 ER MAI	789.50
3981	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 02 AU 08 MAI	530.40
3982	GISELE PLOURDE	SALAIRE 02 AU 08 MAI	789.50
3983	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 09 AU 15 MAI	530.40
3984	GISELE PLOURDE	SALAIRE 09 AU 15 MAI	789.50
3985	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 16 AU 22 MAI	530.40
3986	GISELE PLOURDE	SALAIRE 16 AU 22 MAI	789.50
3987	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 23 AU 29 MAI	530.40
3988	GISELE PLOURDE	SALAIRE 23 AU 29 MAI	789.50
3989	JEAN-FRANÇOIS HOULE	SALAIRE POMPIER	349.94
3990	MARTIN HOULE	SALAIRE POMPIER	651.59
3991	MICHEL HOULE	SALAIRE POMPIER	168.08
3992	NICOLAS BERGERON	SALAIRE POMPIER	59.79
3993	DENIS POIRIER	SALAIRE POMPIER	228.29
3994	DANIEL NEAULT	SALAIRE POMPIER	132.00
3995	GUY VÉRONNEAU	SALAIRE POMPIER	133.26
3996	PHILIPPE GUÉVIN	SALAIRE POMPIER	160.63
3997	SYLVAIN JUTRAS	SALAIRE POMPIER	228.42
3998	SYLVAIN MONTPAS	SALAIRE POMPIER	255.58
3999	RAPHAËL MORIN	SALAIRE POMPIER	132.00
4000	MATHIEU B. FILION	SALAIRE POMPIER	209.47
4001	ALEXANDRE BOURQUE	SALAIRE POMPIER	226.26
		TOTAL :	43 018.92

2021-06-66 RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2021-02 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 07 JUIN 2021 conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* ») ;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d’aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d’eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l’article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 03 MAI 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN PROULX

ET APPUYÉ PAR : MONSIEUR MATHIEU B. FILION

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU’IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIIT :

1. L’article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l’entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu’au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2021-02 sur la gestion contractuelle est modifié par l’ajout de l’article suivant :
 - 33.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l’octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d’un contrat qui ne peut être adjugé qu’après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d’un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l’octroi d’un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés au Chapitre 2 de la Section VII, article 33 et au Chapitre 3 du règlement #2018-02, sous réserve des adaptations nécessaires à l’achat local.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Saint-Célestin, ce 07 juin 2021.

S	S
Maire	Directeur général et Secrétaire-Trésorier
Avis de motion : 03 mai 2021	
Dépôt et présentation du projet de règlement : 03 mai 2021	
Adoption du règlement : 07 juin 2021	
Avis de promulgation : 08 juin 2021	

2021-06-67 LIGNAGE DE RUE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Boucher, APPUYÉ par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin engage Lignco Dura-Lignes de Bécancour pour effectuer le lignage dans les rangs de la municipalité sur une longueur approximative de 36 km de ligne axiale simple jaune au prix unitaire de 350,00\$ du kilomètre, de 23 km de ligne de rive simple blanche au prix unitaire de 350,00\$ du kilomètre et de 0.45 kilomètre de ligne axiale jaune double au prix unitaire de 700,00\$ du kilomètre, ce prix inclut les équipements, la peinture, les microbilles de verre, le transport, la main d'œuvre et la signalisation.

Le lignage de rues devra être exécuté dans le mois de Juin 2021 sur les rangs de la municipalité tel que décrit sur le plan.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin mandate la directrice générale a acheté l'ameublement nécessaire pour la future salle du conseil municipal qui se tiendra à partir du 16 août 2021 au 510 rue Marquis, St-Célestin.

2021-06-68 NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL & SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a été en appel d'offre d'emploi pour le poste de Directeur général & secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le comité de sélection a passé des entrevues;

ATTENDU QUE Monsieur Donald Brideau respectait les critères d'embauches;

ATTENDU QUE Monsieur Donald Brideau accepte d'occuper à partir du 02 août 2021, le poste d'adjoint à la direction générale & secrétaire-trésorier, cependant, à compter du 15 novembre 2021, Monsieur Donald Brideau deviendra le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité dans le but d'occuper, à long terme le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion et résolu à l'unanimité :

DE nommer Monsieur Donald Brideau à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier selon les conditions dictées dans son contrat;

QUE Monsieur Michaël Bergeron, maire de la municipalité soit mandater à signer le contrat de travail de Monsieur Donald Brideau.

ADOPTÉE

2021-06-69 CHANGEMENT DATE RÉUNION DU CONSEIL ET DE LIEU

CONSIDÉRANT que le déménagement des services administratifs dans le nouvel Hôtel de ville est prévu dans la semaine du 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de changer la date de la réunion du conseil du mois d’août au 16 août 2021;

CONSIDÉRANT que l’article 145 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit déterminer l’endroit où il siège par résolution;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Jacques Morin, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l’unanimité :

QUE les assemblées du Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Célestin soient tenues à compter du 16 août 2021 à l’endroit suivant : Hôtel de Ville, 510, rue Marquis, Saint-Célestin.

ADOPTÉE

2021-06-70 CPTAQ ALEXANDRE DÉRY

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexandre Déry résidant au 1255 rang St-Joseph, St-Célestin est propriétaire du lot 5997680 ayant une superficie totale de 3282 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de la paroisse de St-Célestin ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexandre Déry présente une requête à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec pour demander l’autorisation pour une usage complémentaire semi-industriel pour la réparation de petits véhicules moteur dans le garage existant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Célestin permet un usage complémentaire dans un bâtiment accessoire qui est réservé au propriétaire-occupant ;

CONSIDÉRANT QUE la zone blanche du parc industriel de St-Célestin, tous les terrains sont vendus et qu’il n’y a pas d’autres espaces de disponible en zone blanche sur tout le territoire de St-Célestin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l’unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Célestin recommande à la Commission de protection du territoire agricole de Québec d’accorder l’usage complémentaire semi-industriel pour la réparation de petits véhicules moteur sur le lot 5997680.

Cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité de St-Célestin et ne nuira pas à l’agriculture.

ADOPTÉE

2021-06-71 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jocelyn Proulx, APPUYÉ par Monsieur Mathieu B. Fillion et résolu à l'unanimité :

QUE la session soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

(S)

MICHAËL BERGERON, MAIRE

(S)

GISÈLE PLOURDE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, Michaël Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(S)

Michaël Bergeron, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, savoir :

Résolution : 2021-06-65 (Comptes à payer)

Et j'ai signée, ce 07 juin 2021

(S)

Gisèle Plourde
Directrice-générale